

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **02659** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENZEKRI JAMAL

Date de naissance :

13.11.1956

Adresse :

8 Rue Mansoule 8. H. 9154

Tél. : **0668592927**

Total des frais engagés :

528,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Fouad MEKOUEAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL - Béchir Séjourné
198, Bd. Ghandi - Casablanca
SNPE : 091112102

Date de consultation :

16/06/2022

Nom et prénom du malade :

ALI BEN JELLINE

Age :

13/11/56

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

gout

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

16/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Fouad MEKOUEAR

Le :

16/06/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/6/12		ca	ca	 <i>Docteur Fouad MEKOUEAR</i> <i>listé en ORE</i> <i>à domicile</i>

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en VRL
CPL : - beséjour
- casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	198 INPE : Date	Montant de la Facture
 <p>MAHROUCH ZAKIA E.P. KADOURI N° 2 Bd. Oued Dahr H. Oufa Casablanca</p>	16/6 2021	528,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou Je traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

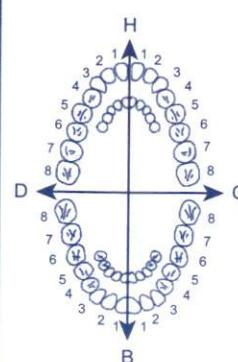
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DENTES TRAITÉES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. BEAUSEJOUR

BENZICA.

2920x2

DMC

216 x 2



244 612 5 P-1

4221016.



6500x1

01-01-2

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL - Beausejour
198, Bd. Ghandi - Casablanca
INPE : 091112102



138,30 x 1

351075.

Eust. 418.8.-

2011.8.

2720x1



Cardio AIV

6320 x 2 211115



Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL - Beausejour
198, Bd. Ghandi - Casablanca
INPE : 091112102

251115

NA 2 min 45,00 X 1

1 Fis. in 1 —

Docteur Fouad MEKOUAR
 Spécialiste en ORL
 Clinique ORL - Découssajour
 193, Bd. Chandi - Casablanca
 INPE : 091112402



1

528,60

Cardiaspine 100 mg/30cips
 Acide acétylsalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.

6 1180001 090280

165,00

P.P.V. : 138,30 DH
 LOT: 646856
 PER: 11/22

RESPECTER LES DOSES

Liste I. Uniquement sur

LOT: GA10270
 PER: 05/2023
 P.P.V. 75 DH 00

ANM N° 356 / 14 DINP/21
Zyritec 10 mg
 15 comprimés pelliculés sécables
 6 118000 020158

63,20

79,70

P.P.V.

LOT N° : 3 L 1927